

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2023

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. TERLAT Yves - DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - DERISBOURG Alexandre - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe - ROBIDET Didier - DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle - DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louïsette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

Excusés : M.M. MOREN Michèle (pouvoir à DUPAYAGE Angèle) - DANCOISNE Albert (pouvoir à HONORE Béatrice) - CHRISTMANN Chantal



Autorisation d'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, autorise Monsieur le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement :

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2023 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs.

Pour : 19 Contre : 7

Réalisation d'un contrat de prêt relai pour le projet Salle de Sport

Conformément au plan de financement prévisionnel de la salle de sport à énergie positive de la commune et afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, dans l'attente des recettes certaines de Subventions et de FCTVA, le Conseil Municipal autorise, à la majorité, la signature par Monsieur le Maire d'un prêt relai d'un montant de 900 000€ au taux fixe de 4,38%.

Pour : 19 Contre : 7

Plusieurs conseillers souhaitent une mise à jour du plan de financement de la Salle de Sport. M. le Maire indique que celui-ci a déjà été annexé aux délibérations du Conseil mais qu'il sera recommunié.



Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de gestion du Pas de Calais

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de renouveler son adhésion au contrat groupe assurance statutaire, permettant de garantir les arrêts de travail des agents, à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 et approuve les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais.

Arrêt de projet du PLU et bilan de concertation

Suite aux débats sur les orientations générales du PADD, à l'unanimité, le Conseil Municipal considère le bilan de concertation favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et décide d'arrêter ce projet du PLU qui sera communiqué pour avis.

Pour 20 Abstention : 6



Nomination d'un référent déontologue

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Jacques BILLET, référent déontologue des élus, chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CALL – Projet Ecole Pantigny



A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin au titre de l'assistance et l'ingénierie complémentaire pour le projet de réaménagement de l'école Pantigny. Le montant de la participation financière spécifique complémentaire est fixé à 13 200€ HT soit un versement de 4 400€ HT/an étendue sur la durée de la mission, à savoir 3 ans.

Demande de subvention DETR – Projet Ecole Pantigny



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 150 000€ au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Pantigny.

Demande de subvention DSIL – Projet Ecole Pantigny



De même, le Conseil approuve, à l'unanimité, la demande de subvention d'un montant de 120 000€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour les dépenses liées aux travaux de réaménagement de l'école Pantigny.

M le Maire précise que ces demandes sont estimées sur le montant prévisionnel des travaux qui s'élève aujourd'hui à 600 000€ HT et que celles-ci devront probablement être complétées afin de solliciter ces subventions sur l'ensemble du projet.

Demande de subvention Fonds Verts – Eclairage du stade



Dans le cadre du plan pluriannuel de réfection de l'éclairage public, le remplacement de l'éclairage par du LED est envisagée sur le terrain d'entraînement. L'assemblée autorise à l'unanimité la sollicitation d'une aide financière d'un montant de 27 596,88€ au titre du Fonds Verts « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ».

M. le Maire rappelle que la Conseil a déjà sollicité dans une délibération précédente une aide de la Fédération Française du Football d'un montant de 10 000€.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale Municipale avec la CAF du Pas-de-Calais



Le Conseil Municipal autorise la signature d'une nouvelle convention qui couvrira la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026. Celle-ci traduit les orientations stratégiques définies par la commune en matière de services aux familles et couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, accès au droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Approbation du transfert de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin du stade



A l'unanimité, l'assemblée approuve le transfert de la compétence SAGE « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. M le Maire précise que la CALL intervient actuellement sur des projets de déconnexion pluviale envisagés sur la commune afin de prévenir les risques d'inondations.

Rachat d'une case au colombarium



Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la rétrocession à la commune de la case n° 83 du Colombarium moyennant le remboursement à la personne titulaire et à l'origine de la demande, de la somme de 404,92€.



Subvention au Collège Victor Hugo de Harnes

Le versement d'une subvention de 100€ est autorisé, à l'unanimité par le Conseil Municipal, au Collège Victor Hugo de Harnes pour le Rallye Mathématiques 2024, dans le cadre de la liaison CM2/6ème renouvelée en 2024

Cession terrains cadastrés AD117p, AD776p,AD782p, AD779 et AD 785p sis 13 rue de Gino Valli

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la cession du terrain cadastré AD117p, AD776p, AD782p, AD779 et AD785p sis 13 rue Gino Valli au prix 81 180€ HT correspondant à l'estimation de France Domaine.



Subvention à la Protection Civile du Pas de Calais

Une importante partie de la population du Département vit un moment particulièrement éprouvant suite aux récentes crues historiques et une opération de solidarité a été lancée afin de venir en aide aux sinistrés. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 400€ à la protection Civile du Pas de Calais.

Motion sur la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient les positions de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas de Calais qui demande à l'Exécutif une révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels concertée, comprise et véritablement juste dans ses effets et ses conséquences.

M. Seweryn interroge sur une éventuelle taxe de la Commune sur les friches commerciales. M. le Maire répond que la commune ne perçoit pas ce type de taxe.



Motion en faveur des communes minières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le code minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

Divers

M. Labalette constate que les travaux au niveau du passage piéton traversant la RD pour se rendre à l'école Curie ont bien été réalisés mais demande que des panneaux signalant la présence d'une école soient ajoutés.

En l'absence de M. Dancoisne, M. le Maire relaye une information sur le dispositif « 100 000 arbres pour demain » en cours sur la commune. En effet, avec l'appui de la Voix du Nord et de la Région, des plantations ont actuellement lieu dans les écoles ainsi qu'à la résidence Lenglet sous forme de projet participatif avec les écoliers et les riverains.

M. Seweryn interroge sur l'obligation de tri des déchets biodégradables. M. le Maire précise que c'est la Communauté d'Agglomération qui en a la compétence et que, à ce jour, elle procède au déploiement de composteurs individuels.

Mme Cortes demande si une réflexion est cours sur la prime pouvoir d'achat pour les agents de la commune. M. le Maire affirme en effet que cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est prévue pour 2024.

M. Labalette sollicite des explications sur la décision liée au recyclage des Terres Végétales. M. le Maire explique que les terres qui ont été excavées du terrain pour la construction de la Salle de Sport ont dû être traitées et recyclées.

Le conseil municipal a voté l'arrêt de projet du PLU (Plan local d'urbanisme). C'est une étape importante qui sera suivie du recueil de l'avis des institutions et d'une enquête publique auprès des habitants. Adopté sans opposition, il permet donc à l'enseigne LIDL de maintenir son projet d'implantation. Il est d'ailleurs remarquable que dans ces conditions, les conseillers de la liste d'opposition soutiennent leur collègue qui s'oppose à la construction par une requête au TA pour demander l'annulation le permis de construire dans ce secteur urbain de la RD 917. On n'est pas à une contradiction près dans leur groupe !

Certains voudraient peut-être bien s'affranchir des règles à leur gré ; ce n'est pas ainsi que fonctionne notre commune, notre pays ! En attendant ce sont de nombreux habitants du secteur qui n'ont pas les moyens de faire leurs courses d'alimentation à proximité ! En ces périodes d'inflation, la concurrence aurait été appréciée !

Les quelques questions diverses du conseil ont abordé de façon positive d'abord la gestion des espaces naturels des quartiers et du marais par une équipe d'élus que conduit Albert Dancoisne et La distribution des colis de Noël aux aînés organisée par Angèle Dupayage.

C'est peut-être de bonne guerre, comme on dit, mais force est de constater que les élus d'opposition prennent le conseil municipal pour une tribune plus que comme un espace de propositions. C'est dommage, mais pourrir la fin de séance ne fait pas du conseil municipal une instance dévalorisée et notre groupe porte avec fierté les propositions de délibérations qu'il présente. Elles ont fait l'unanimité des votes pour 14 d'entr'elles. Leurs questions de pacotille, parfois même liées à un manque de suivi de la vie communale, ne sauraient perturber ce qui constitue la vraie gestion de la ville. Nous les appelons à davantage de conscience et de responsabilité !

2024 verra sans doute l'ouverture de notre salle de sport. Seule ville du secteur dépourvue de cet équipement, bâtiment remarqué par sa qualité environnementale faisant appel au savoir-faire des entreprises régionales, financement important mais raisonnable pour la ville, cet équipement est aussi attendu pour le confort du sport à l'école et aux centres de loisirs, par les associations et le public. Rendez-vous en fin d'année pour son inauguration.

Bonne année, bonne santé pour 2024

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

BREVES du CONSEIL MUNICIPAL

Prêt relais salle des sports : Le conseil municipal a adopté à la majorité la demande d'un prêt relais d'un montant de 900 000€, remboursable en 24 mois au taux fixe de 4,38%. Le coût total du crédit étant de : 78 740€ et les frais de dossier de : 1350€. Pour rappel le 07/12/21, lors de la présentation du plan de financement par la société ETYO, le projet de construction coûtait 4 940 729,38 € HT et était calculé « clef en main » sans ce prêt. Nous avons voté contre.

Projet travaux école Pantigny: une convention de maîtrise d'ouvrage est passée avec la CALL pour une durée de 3 ans au coût total hors taxes de : 13 200€ payable par année. Le coût global hors taxes du projet se monte à 802 000€ dont 600 000€ de travaux. Deux appels à subventions ont été présentés lors de ce conseil pour un total de 270 000€. Il est envisagé de demander un prêt d'honneur auprès de la CAF pour un montant de 100 000€. Il reste à trouver 432 000€ pour que les travaux commencent. Nous avons voté pour.

Question diverse : A notre question sur le virement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents communaux, déjà acquittée par d'autres communes de la CALL, le Maire nous a indiqué qu'elle serait versée en 2024. Néanmoins il a regretté la méthode du gouvernement qui décide d'une dépense et laisse le soin à d'autres de la régler.

Que la santé, la joie et l'envie vous accompagnent en cette nouvelle année 2024.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir